

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	1
Dont représentés	0
Votants	20
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LECHON Alain (suppléant de M. DARBO Nicolas), M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

M. DARBO Nicolas, Mme UCHAN Samantha

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine,

N°2022-A10 : FINANCES - TARIFS SEJOUR SKI DU 21 AU 25 FEVRIER 2022**RAPPORT**

L'accueil de Loisirs du Syndicat organise pendant les vacances de février un séjour ski à l'attention de 24 enfants de 8 à 11 ans. Ce séjour est organisé à la station de Gourette du 21 au 25 février 2022.

Afin de permettre aux enfants de participer à ce séjour, quel que soit le niveau de revenus des familles, Mme la Présidente propose de fixer pour ce séjour une grille de tarification sociale tenant compte du quotient familial des familles, dans les conditions ci-dessous :

Quotient familial	Tarif
0-649	160€
650-849	200€
850-1049	240€
1050-1299	300€
1300 et +	360€

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de fixer pour ce séjour la grille de tarification sociale ci-dessous :

Quotient familial	Tarif
0-649	160€
650-849	200€
850-1049	240€
1050-1299	300€
1300 et +	360€

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Michèle PLANTE